

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Versement 2022 du Budget GENERAL au budget annexe Lotissement Le PLANACHAT

Séance du 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Solange DOMINGUEZ
GUILLERMET Maria pouvoir à Nicole ROSIER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés donc 28 votants

Vu la délibération n°2022 048 du 13 avril 2022 adoptant et votant le budget primitif 2022 du budget GENERAL,

Vu la délibération n°2022 051 du 13 avril 2022 adoptant et votant le budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement Le PLANACHAT,

Lors des votes du budget primitif 2022, il a été prévu un versement exceptionnel de 64 398,55 € du Budget GENERAL au budget annexe Lotissement Le PLANACHAT afin de prendre en charge le déficit de fonctionnement du budget annexe.

Après calculs du stock final 2022, il apparaît un déficit de fonctionnement de 64 827,04 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de comptabiliser le versement 2022 du Budget GENERAL au budget annexe Lotissement Le PLANACHAT d'un montant de 64 827,04 €, en réalisant les écritures suivantes :

- Au budget GENERAL :
 - o un mandat de 64 827,04 €,
 - o au compte 6748 – autres subventions exceptionnelles.

- Au budget annexe Lotissement Le PLANACHAT :
 - o un titre de 64 827,04 €,
 - o au compte 74748 – participations autres communes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le versement 2022 du Budget GENERAL au budget annexe Lotissement Le PLANACHAT d'un montant de 64 827,04 €, selon le détail exposé ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/12/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221130-DE-2022-13-18-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022